



Succession bloquee par un héritier

Par **pilet29**, le **24/06/2013 à 17:39**

Bonjour,rnpour faire bref/nous sommes 5 heritiers dans une succession suite au deces de notre mere en 1999.le notaire chargé de régler la succession nous a soumis un projet de partage en 12/2011 qui pretait largement a discussion.En 12/2012, tous les heritiers avaient donne leur accord avant que l un d eux reveienne sur son accord et depuis fasse"l autruche". nous avons sommé le notaire de fixer une date de signature du partage, ou a défaut de dresser un PV de difficulté.rnle notaire,qui sent qu il risque de perdre le dossier(sachant que son inaction et l inégalité de son projet de partage au profit d un des héritiers...)nous affirme quele partage peut etre executé sachant que l héritier en question avait donné son accord avant de revenir dessus.Est-ce vrai ? et d autre part,quelle solution pour sortir de cette indivision et parvenir a un partage? enfin,peut on demander a ce qu un autre notaire soit nommé pour régler la succession? rnmerci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **24/06/2013 à 18:48**

bjr,rnvous pouvez changer de notaire.rnmais le rôle du notaire c'est de traduire dans un acte authentique l'accord des partiesrnce n'est pas à lui de faire le partage, les héritiers se mettent d'accord sur le partage et demande ensuite au notaire de transcrire ce partage par un acte authentique.rnsi l'héritier a donné son accord par écrit, il doit revenir dessus également par écrit.rncdt

Par **pilet29**, le **24/06/2013 à 18:52**

merci de votre reponse.